

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil  
Municipal : 10/10/2022

L'An deux mil vingt et deux,  
Le 17 octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu  
habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY,  
M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. CAPET, Mme DUBOIS,  
M. LAPREVOTTE et M. SEGUIN.  
Absents excusés : Mr DE DIVONNE, Mme AUGENDRE (pouvoir à Mr  
BEAUCOUSIN), M. PAUL (pouvoir à Mr GAUTHIER), Mme HERBEMONT  
(pouvoir à Mr LAPREVOTTE).  
Absents :  
Secrétaire de séance : Mme NATY.  
Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

**N° 2022-06-03**

**Objet : Etablissement d'un  
contrat de travail à Mr  
DJEMAH Lucien**

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée partant droits et obligations des  
fonctionnaires,

VU la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires  
relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la demande de l'agent de reprendre une activité après son départ en retraite,

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire :

- Décide d'établir un contrat au bénéfice de Monsieur Lucien DJEMAH  
aux conditions énoncées ci-après :
- Contrat contractuel,
- Durée hebdomadaire : 2,5 jours par semaine,
- Durée du contrat : 6 mois.

L'agent exercera les fonctions suivantes :

- Interventions de broyage, fauchage et curage des fossés.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en ce sens au chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints  
à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre ;
- Madame l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme

Dornes, le 17 octobre 2022.

Le Maire,

  
Jean-Luc GAUTHIER

AR Prefecture

058-215801044-20221017-2022\_06\_03-DE  
Reçu le 19/10/2022  
Publié le 19/10/2022